

Juristes-Solidarités

**Le droit, une valeur d'échanges
et de solidarités Nord-Sud**

- Action d'éducation au développement -

(France, Belgique, Espagne)

Novembre 1999

SOMMAIRE

DESCRIPTION DE L'ACTION	3
1. Titre	3
2. Description succincte de l'action	3
3. Calendrier de l'action	3
4. Zones géographiques couvertes par l'action	4
5. Historique	4
6. Objectifs de l'action	6
7. Partenaires participant directement à l'action	6
8. Groupes-cibles	8
9. Thème	12
10. Méthodologie et moyens	15
11. Dimension européenne de l'action	25
12. Analyse des messages véhiculés	25
13. Résultats attendus	25
14. Evaluation de l'action	26
Annexes	28
annexe n° 1 : Exemples de pratiques populaires d'utilisation du droit	29
annexe n° 2 : Autres organismes susceptibles de participer à l'action	31

1. Titre : “Le droit, une valeur d’échanges et de solidarités Nord-Sud”

2. Description succincte de l’action

2.1. En quoi consiste-t-elle ?

L’action est une sensibilisation à la similarité des enjeux existant entre les populations *des Nord*s et les populations *des Sud*s¹ autour d’un usage quotidien du droit appréhendé comme outil d’autonomie et de développement.

A cet effet, l’action entend faire connaître et valoriser un ensemble de pratiques populaires d’utilisation du droit qui témoignent du rôle que ce dernier peut jouer dans les processus de développement portés par les populations. Ces pratiques, identifiées tant dans les pays *des Sud*s que *des Nord*s, constituent autant de points d’ancrage sur lesquels l’action compte s’appuyer pour susciter des échanges Nord-Sud et révéler les solidarités existantes.²

2.2. Si l’action ne concerne qu’une partie d’un programme plus vaste, l’ONG fournit également une description succincte de l’ensemble permettant de situer l’action.

La présente action constitue le prolongement d’un programme d’identification, de promotion et d’échanges d’expériences sur les pratiques d’utilisation du droit par les populations, que *Juristes-Solidarités* mène depuis bientôt dix ans sur tous les continents.

Ce travail se réalise principalement au travers de :

- la diffusion de publications (documents de capitalisation de pratiques et réflexions sur le droit)
- l’organisation de rencontres entre acteurs de pratiques populaires d’utilisation du droit,
- le soutien de projets collectifs initiés par des partenaires de *Juristes-Solidarités*.

Cette stratégie de travail en réseau, initiée en 1989, a permis de structurer un certain nombre d’activités en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe. La présente action constitue donc l’opportunité de capitaliser les acquis des expériences et des savoirs ainsi accumulés, et de diffuser plus largement l’information en direction des différents groupes-cibles visés.

3. Calendrier de l’action

¹ Dans le domaine du développement et de la coopération, le monde est souvent perçu comme divisé en deux blocs, les pays en développement dits du “Sud”, et les pays développés ou industrialisés dits du “Nord”. Ici, le pluriel est utilisé pour mettre l’accent sur la diversité des contextes qui caractérisent, en réalité, l’ensemble de ces pays.

² Les pratiques populaires d’utilisation du droit renvoient, ici, à toute action, individuelle ou collective, qui s’est appuyée sur le droit pour favoriser l’autonomie et le développement économique, social, culturel de la personne ou de la communauté qui en était l’initiatrice (voir exemples présentés en annexe n°1, page 38).

3.1. Durée

La durée sera de trois ans. Le cofinancement est demandé pour la totalité de cette durée.

3.2. Date de début

Le démarrage de l'action est prévu pour le mois de juin 2000.

4. Zones géographiques couvertes par l'action

4.1. Directement par l'ONG

- France (régions Ile de France, Aquitaine, Provence Alpes-Côte d'Azur-PACA),
- Belgique (région wallonne et région de Bruxelles-Capitale),
- Espagne (Pays-Basque).

4.2. Indirectement, le cas échéant, par d'autres multiplicateurs, ONG, groupes locaux...

- France : région PACA avec ECLORE, région Nord-Pas-de-Calais avec RASSADJ.

5. Historique

5.1. Antécédents de l'action

Comme énoncé au point 2.2., la présente action n'est pas indépendante des autres activités menées jusqu'à maintenant par *Juristes-Solidarités*. Elle constitue, au contraire, un prolongement et un moyen de valoriser, dans le cadre d'un programme d'éducation, les résultats de dix ans de travail dans les *Suds* et dans les *Nords*, sur la question des droits au quotidien et du développement. A ce titre, on peut considérer que les antécédents de la présente action sont, depuis 1989 :

- le développement de liens avec environ 250 groupes d'information et de formation à l'action juridique et judiciaire dans les pays *des Suds* et *des Nords* ;
- la réalisation de diverses missions de recensement de pratiques populaires d'utilisation du droit en Amérique latine (Caraïbes, Brésil, Argentine, Chili, Pérou, Colombie, Mexique), en Afrique (Sénégal, Mali, Burkina-Faso, Togo, Bénin, Burundi, RDC, Rwanda, Madagascar) et en Asie (Inde, Bangladesh, Thaïlande, Malaisie, Philippines, Hong-Kong, Sri Lanka) ;
- la tenue de trois rencontres régionales réunissant les acteurs de pratiques populaires d'utilisation du droit : pour l'Afrique, à Cotonou-Bénin (1992), pour l'Amérique Latine, à Olinda-Brézil (1994) et pour l'Asie, à Dakha- Bangladesh (1994) ;
- la mise en oeuvre de deux projets régionaux respectivement intitulés : "Formation au droit à travers la mise en place d'une Ecole juridique mobile en Amérique Latine" (1996-98) et "Programme d'information et de formation à l'action juridique et judiciaire en Afrique de l'Ouest -projet RENFORTS-" (1997-99) ;

- la publication (en français, anglais et espagnol) de quatre synthèses documentaires qui réunissent plus de 200 fiches détaillées et normalisées de présentation d'expériences, de rencontres et de réflexions sur les pratiques de droit ;

- l'édition en français, anglais et espagnol du bulletin de liaison trimestriel "*Le Courrier de Juristes-Solidarités*" qui rend compte des activités du réseau (lectures, rencontres, événements et présentation de partenaires partout dans le monde).

5.2. Actions similaires déjà réalisées

Juristes-Solidarités a eu plusieurs expériences précises dans le champ du présent programme. Elles recouvrent un ensemble de participations à des rencontres, colloques, séminaires, formations et autres événements. Les interventions ont été menées en collaboration avec d'autres ONG européennes, des municipalités ou des associations professionnelles. Quelques exemples peuvent illustrer la nature de ces collaborations :

- Avec le *CCFD* (Comité catholique contre la Faim et pour le Développement -France), en 1998, *Juristes-Solidarités* a co-organisé, le colloque sur « Navires bloqués, marins abandonnés . Pour le respect et la dignité des marins du commerce -150 ans après l'abolition de l'esclavage ». Ce colloque faisait suite à une première rencontre qui s'était tenue en 1993, sur « Accueil des marins et défense de leurs droits ».

- Avec la *Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme* et d'autres partenaires issus des cinq continents, *Juristes-Solidarités* participe à la construction du réseau DPH (*Dialogue et Documents pour le progrès de l'Humanité*)³ dont l'association est membre. C'est dans ce cadre qu'ont été publiées les quatre synthèses documentaires mentionnées précédemment.

- Avec la *CIMADE* (Service œcuménique d'entraide - Solidarités internationales), *Juristes-Solidarités* a co-organisé des sessions de sensibilisation sur les thèmes : « Droit et Démocratie, quelles pratiques, quelles résistances ? » (1991) , « Droit et devoir d'ingérence » (1992), « Droits de l'Homme, Droit et développement » (1996), « Justice et urgence » (1996) et a participé à la session d'évaluation du programme Formation-Education au Développement « Pour une approche locale de la coopération avec le Sud ? » (1997).

- *Juristes-Solidarités* intervient également dans le cadre de conférences et au sein de centres de formation (comme l'Ecole Nationale de la Magistrature ; des Instituts de formation des travailleurs sociaux - le Collège Coopératif, IRTS - ; des organisations de préparation au départ en coopération -IFAID-Aquitaine, SCP, CIEPAD...)⁴.

3

3 DPH est un réseau international d'échanges d'expériences, possédant une base de données informatisée à partir de l'adaptation du logiciel CDS-ISIS développé par l'UNESCO. Cette base de données possède plus de 7000 fiches de récits d'expériences avec des informations utiles à l'action.

44

IRTS : Institut Régional du Travail Social

IFAID Aquitaine : Institut de formation et d'Appui aux Initiatives de Développement

SCD : Service de Coopération et de Développement

CIEPAD : Carrefour International d'Echanges de Pratiques Appliquées au Développement

- Avec le milieu universitaire, *Juristes-Solidarités* intervient ponctuellement, comme à l'*IEDES* (Institut d'Etude du Développement Economique et Social) et participe à un groupe de travail intitulé « Droits de l'Homme et Dialogue Interculturel » qui s'est constitué au sein du *LAJP* (Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris I), avec des étudiants en 3ème cycle d'anthropologie juridique.

6. Objectifs de l'action

Objectifs fondamentaux :

1. Déclencher une prise de conscience sur le rôle que le droit peut effectivement jouer, *aux Suds* comme
2. Révéler la similarité des enjeux existant entre les populations *des Nords* et les populations *des Suds* autour d'un usage quotidien du droit appréhendé comme outil d'autonomie et de développement.
3. Favoriser un changement d'attitude de l'ensemble des groupes-cibles par rapport au droit, qui participe à l'émergence d'un processus global de développement axé sur des communautés d'intérêts entre populations *des Nords* et populations *des Suds*.

Objectifs opérationnels :

4. Produire ou adapter des supports pédagogiques destinés aux activités de sensibilisation sur le thème, qui auront vocation, au delà de l'exécution de l'action, à être démultipliés.
5. Mener des activités de sensibilisation visant à :
 - faire connaître les pratiques populaires d'utilisation du droit *des Suds* et *des Nords*,
 - susciter des synergies entre les acteurs de ces pratiques,
 - susciter des synergies entre les acteurs de ces pratiques et les groupes-cibles.

7. Partenaires participant directement à l'action

Juristes-Solidarités envisage, pour favoriser au mieux la mise en oeuvre et la multiplication de l'action, de travailler avec des associations, organismes et réseaux avec lesquels elle est habituellement en relation.⁵

7.1. Nom, statut, adresse, personne responsable

Partenaires *des Nords* :

⁵ Outre les partenaires principaux directement impliqués dans l'action qui sont mentionnés ici, d'autres structures avec lesquelles nous sommes en relation seront invitées à participer à l'une ou l'autre des activités de sensibilisation prévues au cours des 3 années de programme. Pour information, la liste de ces structures figure en annexe n° 2 (page 40).

CNEAP, Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé, 277, rue Saint Jacques 75005 Paris, responsable Mme Madeleine Joubert

LAJP -Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris-, centre de recherche, Université de Paris I, 14 rue Cujas, 75 231 Paris cedex 05, France, responsable M. Etienne Leroy

IISJ, Institut International de sociologie juridique d'ONATI, centre de recherche, Apdo. 28 - 20560 ONATI, Euskadi, Espagne, responsable M. Pierre Guibintif

Centre Interdisciplinaire Droits fondamentaux et Lien social des Facultés universitaires Notre Dame de la Paix, Rempart de la Vierge, 5, 5000 Namur, Belgique, resp. Mme Myriam Bodart

ECLORE, association, 1040, chemin des Confines 84170 Montoux, responsable M. Gilbert Dif

RASSADJ -Réseau d'Associations, de Syndicats et de Structures de travail social pour l'Accès au Droit et à la Justice-, association, 23 rue Gosselet, 59000 Lille, France, resp. M. E. Jendrier

Partenaires *des Suds* :

ASSODIV, ASSOCIATION pour le Développement des Initiatives Villageoises, 06 B.P. 733, Cotonou, Bénin, responsable M. Julien Attakla-Ayinon

DEME SO, ONG, B.P. E 3858, Bamako, Mali, responsable M. Ibrahima Koreissi

Quercum, ONG, Casilla 317 correo 11, Nunoa Santiago, Chili, responsable M. Manuel Jacques

Indeso-Mujer, ONG, Balcarce 357, 2000 Rosario, Argentine, responsable Mme Mabel Gabarra

LHRD, Lawyers for Human Rights and Development, 2251/1 Cotta road, Borella, Colombo 08, Sri Lanka, responsable M. K. Tiranagama

7.2. Rôle dans l'action (recherche, multiplicateur, production de matériaux, etc...)

CNEAP : co-organisation de journées de sensibilisation

LAJP : co-organisation d'ateliers de sensibilisation
contributions écrites (travaux, articles...)

IISJ : co-organisation d'ateliers et de journées de sensibilisation

Centre Droits fond. et Lien social : co-organisation d'ateliers et de journées de sensibilisation
diffusion des outils

ECLORE : participation à la conception de l'action
participation à l'élaboration des outils

<i>RASSADJ</i> :	participation à la conception de l'action participation à l'élaboration des outils organisation d'ateliers et de journées de sensibilisation
Partenaires <i>des Suds</i> :	participation à la conception de l'action participation à des manifestations spécifiques en France

8. Groupes-cibles

8.1. Identité des groupes-cibles

En vue d'optimiser les objectifs poursuivis par la présente action, le choix s'est porté sur :

- des groupes-cibles qui, compte tenu de leur secteur professionnel d'intervention, pourront, par la suite, multiplier l'action de sensibilisation et/ou favoriser les changements d'attitude souhaités (chercheurs, travailleurs du secteur social, élus),
- des groupes-cibles en situation d'apprentissage personnel et professionnel, naturellement disposés à recevoir et intégrer un projet éducatif (élèves, étudiants),
- le grand public (habitants de quartier, auditeurs de radios locales...).

Au total, les groupes-cibles retenus sont :

- . les élèves de lycées agricoles (14-20 ans, lieux : établissements de diverses régions de France),
- . les étudiants en droit et sciences sociales du développement (22-28 ans, lieux : universités en régions Ile-de-France, PACA et Aquitaine),
- . les chercheurs en droit et en sciences sociales du développement (lieux : laboratoires de recherche, instituts et universités en France, Belgique et Espagne),
- . les élus et agents de collectivités locales (lieux : communes et régions, en France),
- . les travailleurs du secteur social (lieux : centres de formation, établissements sociaux, en régions Ile-de-France, PACA et Nord-Pas-de-Calais),
- . le grand public (lieux ou supports : médias, sites divers de manifestation dans des villes de France, de Belgique et d'Espagne).

8.2. Choix des groupes-cibles

. Les élèves de lycées agricoles

La présente action ayant vocation à favoriser un changement global d'attitude de l'opinion publique européenne, il est important d'intervenir auprès de ceux qui la composeront demain, de manière à les sensibiliser très tôt aux questions liées au droit, au développement et à la solidarité internationale.

Plus spécifiquement encore, la filière des lycées agricoles a été choisie parce qu'elle offrait la possibilité d'optimiser les objectifs de l'action, en cherchant à créer des solidarités fortes entre futurs professionnels du secteur agricole en France et populations rurales *des Suds*, à l'initiative d'un grand nombre de pratiques d'utilisation du droit.

. Les étudiants en droit et en sciences sociales du développement

Les étudiants des filières directement en relation avec le domaine de l'action sont également ciblés dans la mesure où, dans le cadre de leur parcours professionnel futur, ils seront amenés à se confronter aux enjeux qui gravitent autour des notions de droit et de développement.

La sensibilisation à leur rencontre est d'autant plus nécessaire que la formation universitaire ne laisse généralement aucune place à la connaissance des pratiques populaires d'utilisation du droit et rarement au lien pouvant exister entre les droits au quotidien et le développement des pays *des Suds* et *des Nords*.

. Les chercheurs en droit et en sciences sociales du développement

La recherche universitaire constituant un des pôles de référence dans la construction des politiques de développement d'une part, et dans la structuration de la pensée des médias et de l'opinion publique d'autre part, il est important de sensibiliser les chercheurs afin qu'ils puissent davantage intégrer la thématique dans le cadre de leurs recherches et des enseignements qu'ils dispensent.

En effet, à l'exception des anthropologues du droit, trop peu de chercheurs se sont penchés, jusqu'à présent, sur les enjeux de développement que recouvrent, pour les populations *des Suds* et *des Nords*, les pratiques populaires d'utilisation du droit.

. Les élus et agents des collectivités locales

Pour faciliter l'essor et répondre aux attentes que suscite la coopération décentralisée, il est important de sensibiliser les élus et agents des collectivités locales sur un thème qui recouvre des potentialités très importantes de coopération avec *les Suds*.

Par ailleurs, de par leur position, ils peuvent grandement faciliter, voire impulser, au sein de leur collectivité, des initiatives populaires dans le domaine de la solidarité internationale.

. Les travailleurs du secteur social

Le choix des travailleurs du secteur social se justifie par la nature même de leur fonction qui les met en relation directe avec les populations les plus en difficulté que la présente action souhaite également toucher.

Placés au coeur des politiques d'aide et d'assistance sociales, ils jouent ou peuvent jouer un rôle-clef dans la sensibilisation de ces dernières sur les dynamiques de développement mises en oeuvre par les populations *des Suds*, et sur les liens existant avec leurs propres situations de développement.

. Le grand public

Sous ce vocable, la présente action entend sensibiliser l'ensemble des personnes, anonymes ou non, en lien ou non avec des associations de quartier, pour lesquels différents événements ont été programmés (expositions, journées spéciales, émissions radio, cycle cinéma... - voir point 10.2. page 17).

L'objectif étant de pouvoir ouvrir des espaces publics divers pour qu'un grand nombre de personnes aient la possibilité de rencontrer et de s'intéresser à une thématique qui, par nature, concerne chacun d'entre nous.

8.3. Actions déjà menées avec ces groupes-cibles

. Les étudiants et chercheurs en droit et en sciences sociales du développement

Juristes-Solidarités intervient dans le cadre de cycles de conférences organisés par certaines formations ou centres de recherche universitaires (IEDES-Paris I, LAJP-Paris I, Collège Coopératif-Paris, IFAID-Bordeaux...).

. Les travailleurs du secteur social

Juristes-Solidarités assure des interventions dans le cadre de la formation continue de diverses catégories de travailleurs du secteur social (éducateurs, assistants sociaux, directeurs d'institutions sociales...) sur la question du droit en général et du droit des usagers en particulier.

8.4. Contacts et consultations préliminaires avec les groupes-cibles en ce qui concerne l'action proposée et sa conception

. Les élèves de lycées agricoles

Un membre de *Juristes-Solidarités*, en charge de la direction d'un lycée agricole dans le Morbihan, représentatif de l'ensemble des établissements existants dans la filière, a pu recensé, suite à un travail interne d'information, les avis favorables des élèves pour ce type de sensibilisation.

Par ailleurs, le *CNEAP*, Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé, a été, au cours de l'année 1999, associé à la réflexion sur l'action proposée et sa conception.

. Les étudiants en droit et en sciences sociales du développement

Régulièrement, *Juristes-Solidarités* accueille dans son équipe des étudiants stagiaires issus de la filière droit et/ou développement. Ces derniers ont participé aux réflexions sur le thème et les modes d'application de l'action (profil : licence ou maîtrise en droit, DEA ou DESS en sciences sociales du développement).

Par ailleurs, des échanges ont également eu lieu avec des étudiants de troisièmes cycles, à l'occasion d'interventions menées dans les universités en 1998 et 1999 (IEDES, LAJP).

. Les chercheurs en droit et en sciences sociales du développement

Des échanges ont eu lieu, de 1997 à 1999, dans le cadre d'un groupe de travail initié au sein du *LAMP* auquel *Juristes-Solidarités* a participé régulièrement.

D'autres contacts ont, par ailleurs, été pris avec le *Centre interdisciplinaire Droits fondamentaux et Lien Social* à Namur (Belgique) et l'*IISJ* (Espagne).

. Les élus et agents des collectivités locales

Des contacts et réunions préliminaires se sont tenus indirectement avec des organismes nationaux représentant des collectivités locales comme la *FMCU*, Fédération Mondiale des Citées Unies, et directement avec les exécutifs de collectivités (conseil régional du Nord-Pas-de-Calais notamment).

. Les travailleurs du secteur social

Juristes-Solidarités a organisé des réunions de travail préalables avec des organismes de formation de travailleurs du secteur social (*IRTS*, Collège coopératif, *RASSADJ*, *ECLURE...*) avec lesquels l'association est en relation et dont certains sont partenaires de l'action.

. Le grand public

On peut dire que la consultation de ce groupe-cible s'est faite de façon perpétuelle depuis le démarrage de *Juristes-Solidarités*, par le biais notamment des réactions et des commentaires de l'ensemble des personnes que nous avons eu à rencontrer dans le cadre de nos activités.

De son côté, *RASSADJ*, en tant que partenaire actif dans l'action, a assuré un travail de concertation, dans la région Nord-Pas-de-Calais, avec les différentes associations de quartier avec lesquelles cette structure est en relation. Un numéro spécial de leur bulletin a été, par la suite, consacré à l'explication des activités de sensibilisation qui allaient être entreprises.

8.5. Participation des groupes-cibles à l'action

La plupart des activités (ateliers, expositions, diffusion vidéo...) seront menées de façon à susciter les réactions et les réflexions des groupes-cibles, à travers notamment l'analyse et la mise en perspective des pratiques populaires d'utilisation du droit qui leur seront présentées. L'objectif étant que les groupes-cibles puissent découvrir par eux-mêmes les enjeux de développement que ces pratiques recouvrent et les solidarités Nord-Sud dont elles sont porteuses.

9. Thème

9.1. Thème développé

Le thème repose sur la conviction que le droit peut être le support de véritables échanges et solidarités Nord-Sud, fondés sur l'utilisation du droit comme outil d'autonomie et de développement.

Constat et analyse :

Comment pallier les difficultés de la construction démocratique et le « mal-développement » qui caractérisent actuellement tant les sociétés *des Nord*s (marquées par la multiplication des phénomènes d'exclusion socio-économique, un espace politique figé par la montée des groupes d'extrême droite et la faible participation des citoyens à la gestion de la cité et des affaires de l'Etat) que *des Sud*s (marqués par des climats de violence, de crise économique, de bouleversement de valeurs ou de perte progressive des identités culturelles accentuée notamment par les contextes d'instabilité politique) ?

Les données économiques, techniques, sociales et financières sont toujours mises en avant - et souvent dans leur interdépendance - dans la plupart des réflexions et des projets qui visent à y répondre. Mais curieusement, l'étude et la prise en compte des problèmes juridiques sont délaissées, et rarement entreprises à l'échelle des populations. Ils semblent réservés aux spécialistes, alors que peu de domaines, en réalité, concernent aussi largement toute personne en société.

Le droit et la réflexion qu'il induit sur ce que signifie la participation citoyenne ou populaire, l'Etat de droit, les modes de régulation étatique d'une société, la « responsabilisation »... sont, pourtant, au coeur de la lutte contre le « mal-développement ».

Il suffit ainsi de constater, dans *les Nord*s comme dans *les Sud*s, comment ceux qui ont le plus grand besoin de justice, les plus démunis, sont également ceux qui y accèdent le plus difficilement, comment le droit a souvent des difficultés à appréhender la réalité sociale et à y apporter des réponses adaptées, comment encore l'égalité pour tous devant le droit reste largement illusoire.

Face à ces attentes insatisfaites, si beaucoup de pays n'arrivent pas à créer un cadre structurel adéquat pour mobiliser les énergies et trouver des solutions, c'est peut-être parce que la grande majorité de la population n'est pas associée à l'élaboration de l'agencement institutionnel et juridique du pays, qui est réservé aux professionnels de la légalité : le parlementaire qui fait la loi au nom de la souveraineté nationale, le magistrat qui juge au nom du peuple, l'avocat au nom du client, mais jamais (ou si rarement...) l'individu ou le groupe concerné.

Les pratiques populaires d'utilisation du droit qui recouvrent toutes les démarches visant à rendre les personnes actrices de droit à part entière, tentent d'y remédier, car elles partent des gens et de leurs préoccupations. Ces pratiques comprennent d'abord l'information, la formation, la démystification du droit, de ses appareils et de ses professionnels, puis débouchent sur l'utilisation du droit lorsqu'il est favorable, sa neutralisation lorsqu'il est

dommageable, voire sur la production de droit(s) lorsque le droit de l'Etat est insuffisant ou inexistant.

Ces pratiques développent la capacité de passer d'une attitude souvent passive, "légaliste", de résignation par rapport au droit (la personne considérée et se considérant comme incompétente subit un droit perçu comme extérieur à elle) à une attitude "légitimiste" active (la personne apprend à connaître le droit, le rapporte à son quotidien, l'utilise, le modifie : bref, elle se l'approprie).⁶

La présente action vise, donc, à apporter un large éclairage sur ces pratiques populaires d'utilisation du droit qui, de par les perspectives et les dynamiques qu'elles dégagent, constituent un réel point d'ancrage aux synergies et solidarités entre populations *des Nords* et populations *des Suds*.

9.2. Aspects particuliers développés

Le thème recouvre, selon nous, trois grands enjeux, le plus souvent imbriqués les uns aux autres, qui sont ceux de l'accès au droit, de la participation citoyenne et de l'effectivité d'un droit pluriel.

Les actions de sensibilisation se focaliseront davantage sur l'un ou l'autre de ces enjeux, selon les intérêts et les préoccupations du groupe-cible. Dans tous les cas, la question de la fonction du droit sera abordée dans sa globalité et renverra aux pratiques de terrain *des Suds* et *des Nords* les plus révélatrices.

Ainsi :

- sensibiliser sur l'enjeu de **l'accès au droit**, ce sera expliquer que la connaissance de ses droits et de ceux des autres donne la conscience de ceux dont on est privé, des mécanismes qui favorisent cette privation et la capacité de trouver les moyens de faire valoir ses droits.

Face à ce défi d'assurer, à tous, un accès au droit, il s'agira de faire connaître le travail de personnes-ressources comme les parajuristes en Afrique et en Asie, les moniteurs juridiques en Amérique latine ou encore les promoteurs d'accès au droit en France, tous acteurs non professionnels du droit, qui informent les populations les plus isolées sur leurs droits et ceux des autres.

- sensibiliser sur l'enjeu de **la participation citoyenne**, ce sera poser le débat en terme de réappropriation du droit. Car la participation à la vie de la cité est conditionnée, fondamentalement, par la capacité d'agir de façon effective sur la construction du droit qui l'organise.

Il s'agira de montrer comment en Afrique, confrontées à des situations de conflits économiques, des populations ont participé à l'évolution de l'arsenal juridique de leur pays en proposant à l'Etat des modes de résolution qu'elles avaient elles-mêmes établis ; comment en Europe, des associations de quartier développent des médiations communautaires particulièrement adaptées à la résolution de certains conflits de proximité (famille, voisinage, relations inter-culturelles...)...

⁶ Voir exemples de pratiques en annexe n° 1 page 38

- sensibiliser sur **l'effectivité d'un droit pluriel**, ce sera attirer l'attention, par une démarche anthropologique, sur des notions qui paraissent évidentes, immuables : droit, droits universels... pour les situer géographiquement, culturellement, historiquement, de manière à développer un sens critique et une curiosité qui vont au-delà des apparences, des formes et des textes.

De nombreux exemples dans les pays *des Suds* permettront de témoigner de la difficulté à rendre effective l'application de certains droits venus d'ailleurs, et comment des anthropologues, sociologues et autres acteurs de la société civile *des Suds* et *des Nords* proposent, pour répondre ainsi à ces contradictions, des schémas de pensée prenant davantage en compte la diversité des réalités existantes.

9.3. Importance et intérêt du thème choisi pour les groupes-cibles

D'une manière générale, dans les pays *des Nords*, la démarche de l'appropriation des droits au quotidien, conçue comme une manière de participer au développement des sociétés et à la construction de la démocratie, est peu connue ou mal comprise.

. Les élèves de lycées agricoles

Le thème est important dans la mesure où il va permettre à des élèves, dans un domaine directement en lien avec leur formation et leur environnement, de découvrir, par le biais d'une sensibilisation aux pratiques de droit initiées par des populations rurales *des Suds*, les contextes économiques et sociaux dans lesquels ces dernières évoluent, leurs capacités de mobilisation face aux difficultés qu'elles rencontrent, ainsi que les intérêts qui, quelle que soit la diversité des situations rurales, lient *les Nords* et *les Suds*.

Par ailleurs, le thème présente une vision dynamique et positive d'un domaine, le droit, qui généralement n'enthousiasme pas beaucoup les jeunes de cette classe d'âge. La présente action

tendra, par conséquent, à en modifier l'image et à leur faire prendre conscience, à travers la connaissance d'autres visions du droit et de ses pratiques, le rôle qu'il peut jouer dans l'exercice de leur citoyenneté.

. Les étudiants et chercheurs en droit et en sciences sociales du développement

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, les étudiants et chercheurs de ces filières ne sont pas nécessairement mieux préparés que d'autres aux enjeux du thème traité. Ils sont, au contraire, en attente et largement ouverts à des approches du droit et du développement qui tranchent avec l'orthodoxie des enseignements et des recherches menés en la matière.

. Les élus et agents des collectivités locales

Face au défi qui se pose aux élus et agents des collectivités locales d'impliquer encore davantage leurs administrés dans des mécanismes de solidarité internationale, la présente action tend à les y préparer et à leur procurer des thématiques et des outils de mobilisation des populations.

. Les travailleurs du secteur social

Au delà des actions de sensibilisation envisagées, il sera proposé aux travailleurs du secteur social des outils susceptibles de renforcer l'action éducative qu'ils mènent sur le terrain auprès des personnes en situation de demande sociale.

L'objectif est qu'à travers la découverte et l'analyse d'initiatives populaires d'utilisation du droit en Amérique latine ou en Afrique par exemple, les personnes aidées puissent faire des rapprochements avec leur quotidien et prendre conscience des enjeux et intérêts communs qui les lient aux populations *des Suds*.

9.4. Recherches effectuées, sources d'information utilisées, expertises mises en oeuvre

9.4.1. Le thème

Les différents argumentaires développés autour du thème résultent :

- des réflexions et expériences que *Juristes-Solidarités* a développées ou a eu à connaître dans le cadre de ses activités,
- des apports de personnes-ressources proches du réseau *Juristes-Solidarités* (sociologues, juristes, militants associatifs),
- des apports des partenaires *des Suds* initiateurs de pratiques populaires d'utilisation du droit.

S'agissant de ces derniers, de nombreux échanges ont eu lieu, notamment à l'occasion de déplacements des chargés de mission géographiques de *Juristes-Solidarités* (Amérique latine en 1998, Afrique en 1998 et 1999).

9.4.2. Les intérêts des groupes-cibles liés au thème.

Pour certains d'entre eux, leurs intérêts ont pu être identifiés au cours des actions de sensibilisation antérieures. De façon globale, pour chaque groupe-cible retenu, des partenaires de *Juristes-Solidarités* ont été, du fait de leur compétence spécifique, associés à la préparation de la présente action (universitaires, directeurs d'école, travailleurs sociaux, associations de solidarité internationale, ONG *des Suds*).

10. Méthodologie et moyens

10.1. Méthodologie

10.1.1. Approche méthodologique choisie pour communiquer avec les groupes-cibles

Sur le plan de la méthode, le travail de sensibilisation des groupes-cibles repose fondamentalement sur un axe Sud-Nord. Pour illustrer l'universalité de la démarche qui consiste à considérer, par une approche non conformiste, le droit comme un outil pédagogique d'autonomie et de développement, il s'agira d'accentuer la sensibilisation sur les pratiques de droit *des Suds* qui, compte-tenu de l'interdépendance des problèmes de développement déjà évoqués, pourront inspirer ou faire écho aux pratiques *des Nord*s.

Les pratiques de droit présentées se rapprocheront autant que possible des centres d'intérêt des groupes-cibles, de sorte que ces derniers puissent établir un lien direct avec les situations et les domaines qui les concernent au quotidien.

Sur le plan des outils de sensibilisation, la présente action entend utiliser, dans le cadre des activités qui seront organisées :

- l'audio-visuel (documentaire vidéo, films),
- l'écrit (ouvrage collectif, expositions),
- les jeux interactifs de connaissance et de mise en situation,
- les médias (presse, radio, télévision).

10.1.2. Raisons du choix de l'approche méthodologique

L'objectif, pour les porteurs de la présente action, est de pouvoir mettre en avant, le plus possible, les acteurs des pratiques populaires d'utilisation du droit *des Suds* et *des Nords* qui feront l'objet de la sensibilisation. A cet effet, le choix a porté sur des supports méthodologiques qui laissent une grande place au récit et au témoignage de ces derniers, notamment par l'écrit (ouvrage collectif), l'oral (présence des acteurs pour certains événements) et l'image (documentaire vidéo).

10.1.3. Accès/recours à des avis d'experts sur la méthodologie (au sein de l'ONG ou non):

- pédagogiques

Juristes-Solidarités s'est entouré de personnes-ressources faisant partie ou non du réseau, susceptibles par leurs compétences et leurs expériences, d'aider à définir la meilleure approche pédagogique pour chaque groupe-cible visé (universitaires, directeurs d'école, travailleurs sociaux, associations de solidarité internationale).

Des personnes ayant développé une expérience dans le domaine de l'éducation au développement ont été également sollicitées (programmes QUID, URB.AL, le Réseau Réciprocité Nord-Sud, l'ONG Frères des Hommes).

- en communication

En plus des personnes déjà mentionnées plus haut, *Juristes-Solidarités* a fait appel à l'expertise de journalistes en lien avec le réseau et à des organismes spécialisés dans la communication comme *ICEAL* (Initiatives et Communication Europe Amérique Latine).

10.2. Moyens

10.2.1. Moyens concrets prévus

Au titre de la présente action, il est prévu :

- la création, l'adaptation et l'utilisation d'outils spécifiques de sensibilisation,
- diverses activités de sensibilisation à partir des outils spécifiques ainsi élaborés.

Les outils

• **Un documentaire vidéo** de 40 minutes sur les pratiques populaires d'utilisation du droit initiées dans les pays *des Suds* et *des Nord*s, constituera l'un des outils privilégiés sur lequel s'appuiera l'ensemble des activités de sensibilisation auprès des différents groupes-cibles.

Des témoignages, des récits d'expériences de populations ou de groupes en Amérique latine, en Afrique, en Asie et en Europe seront combinés, ainsi que les images des pratiques considérées comme les plus révélatrices.

L'élaboration de ce documentaire se fera en étroite collaboration avec les populations et groupes *des Suds* concernés puisque ce seront ces derniers qui produiront eux-mêmes, sur la base d'un cahier des charges préalablement convenu avec *Juristes-Solidarités* (aspects techniques, objectifs, scénario) les images à restituer. Seul le montage final des différentes productions sera réalisé en France.

Le documentaire, en trois versions - français, anglais, espagnol -, sera multiplié en cinquante exemplaires la première année de l'action, et mis à disposition des organismes ou ONG européennes susceptibles de le diffuser dans le cadre de leurs propres actions de sensibilisation.⁷

• **Un ouvrage illustré** reproduisant, sous une forme adaptée à l'écrit, les témoignages et récits d'expériences du documentaire vidéo, sera par ailleurs élaboré. Composé de textes et photos, l'ouvrage sera également traduit en trois langues (français, anglais, espagnol) et publié la première année en 500 exemplaires.⁸ L'intérêt réside en ce qu'il pourra constituer aussi bien un complément au documentaire vidéo (à diffuser) qu'un outil de sensibilisation à part entière, plus approprié dans le cadre de certaines des activités prévues.

• **Des vidéos ou autres matériaux élaborés par d'autres ONG** seront également utilisés dans le cadre de l'action. Selon les cas, ils seront achetés ou loués auprès des organismes diffuseurs. Au titre des matériaux retenus :

- "Inde : Sarvodaya, le bien-être pour tous", livret, diapositives, cassette audio, *CCFD*, 1993,
- "Occupation : Mill-worker", vidéo, *STD*, 1997

⁷ Le nombre de copies à produire pour les autres années de l'action sera arrêté à la fin de la première année d'exécution, en fonction des résultats et du volume de contacts attendus pour la suite. Par ailleurs, grâce au matériel de montage mis à disposition (voir point 10.7 page 26), le comité d'orientation et d'évaluation jugera, au cours de l'action, de l'opportunité d'élaborer ou non des montages vidéo complémentaires.

⁸ Le nombre de copies à produire pour les autres années de l'action sera arrêté à la fin de la première année d'exécution, en fonction des résultats et du volume de contacts attendus pour la suite.

- “Les bibliothèques de Casamance : de la civilisation orale à l’écrit”, vidéo, *Unimage*, 1990,
- “On est l’artisan de son propre développement (USE)”, vidéo, *Cimade*, 1995,
- “Le rôle de la médiation de la société civile avec l’EZLN (Chiapas)”, vidéo, *Cimade*,
- “Une terre pour rose (MST)”, *Cimade*, 1987

• **Une exposition mobile** sera conçue en deux exemplaires. Elle regroupera un ensemble de textes et photos, organisé autour d’un **immense planisphère**, situant et présentant géographiquement les pratiques populaires d’utilisation du droit *des Suds* et *des Nords*, et suggérant, par le jeu des formes et des couleurs, les problématiques mises en oeuvre (l’accès au droit, la participation citoyenne...), ainsi que les similarités existant entre des pratiques des quatre coins du monde.

Juristes-Solidarités conservera un exemplaire de l’exposition. L’autre sera mis à disposition de ses partenaires chargés, également, de mener des activités de sensibilisation.

• **Le bulletin de liaison** de *Juristes-Solidarités*⁹, intitulé “*Le Courrier de Juristes-Solidarités*” (6 pages, version en 3 langues -français, anglais, espagnol-), sera mis à disposition de la présente action.

Trois numéros spéciaux seront ainsi conçus (8 pages), à raison d’un numéro par an sur les trois ans du programme. Totalement consacrés au traitement du thème, ils feront l’objet d’un tirage spécifique de 1500 exemplaires, et seront diffusés, notamment, auprès des différentes structures en lien avec les groupes-cibles (bibliothèques et centres de recherche universitaire, centres de documentation des lycées agricoles, organisations d’élus, centres de formation pour les travailleurs du secteur social et autres lieux de sensibilisation investis...).

Ces numéros accorderont une place privilégiée aux articles proposés et rédigés par les partenaires *des Suds* en lien avec le réseau *Juristes-Solidarités*.

Par ailleurs, une rubrique spéciale consacrée à la présente action sera insérée dans tous les numéros habituels du bulletin, de manière à rendre compte de l’évolution du programme, à annoncer les manifestations à venir, etc...

• **Les quatre synthèses documentaires** déjà publiées par *Juristes-Solidarités* (voir point 5.1 page 4) seront largement diffusées dans le cadre de la présente action. **Une cinquième**, regroupant également un ensemble de fiches d’expériences sur des pratiques populaires d’utilisation du droit sur tous les continents, sera produite et diffusée au cours de la troisième année de l’action.

• **La création d’un mini site internet** est également envisagée. Ce site aura pour objet de présenter, sous forme de fiches d’expériences, les pratiques populaires d’utilisation du

⁹ “*Le Courrier de Juristes-Solidarités*” est un trimestriel diffusé par voie postale à 600 exemplaires, dont 300 en Europe (Belgique, Espagne, Portugal, Grande-Bretagne, Italie, Suède). 19 numéros ont été publiés à ce jour.

droit les plus révélatrices, initiées dans les pays *des Suds*. Un certain nombre d'informations et d'adresses utiles seront par ailleurs mentionnées, de façon à inciter les visiteurs du site à échanger directement avec les acteurs de ces pratiques.

• **Des jeux interactifs de connaissance et de mise en situation** seront utilisés à partir de la deuxième année de l'action. Ces jeux résulteront, pour la plupart de l'adaptation de jeux déjà existants (jeux de loi, jeux de rôles...)

Les activités

Juristes-Solidarités et certains de ses partenaires mèneront, conjointement ou séparément, une série d'activités de sensibilisation auprès des différents groupes-cibles retenus, en utilisant l'ensemble des outils présentés ci-dessus.

• **En ce qui concerne les élèves de lycées agricoles**, *Juristes-Solidarités* compte organiser en France, au cours des trois années de l'action, 10 journées de sensibilisation dans les lycées agricoles (2 intervenants).

Il est envisagé d'assurer 2 journées de sensibilisation la première année, 4 les deuxième et troisième années, réparties dans plusieurs régions de France. Pour chaque journée, 200 à 300 élèves seront, en moyenne, sensibilisés.

• **En ce qui concerne les étudiants en droit et en sciences sociales du développement**,

. *Juristes-Solidarités* interviendra, à plusieurs reprises, dans les universités des régions Ile-de-France, Aquitaine et PACA, dans le cadre d'ateliers de sensibilisation organisées en collaboration avec les responsables des enseignements.

Il est envisagé d'assurer 2 ateliers la première année, 4 les deuxième et troisième années. Selon les universités et le niveau de formation des étudiants, 20 à 50 étudiants participeront à chaque atelier.¹⁰

. 1 atelier de sensibilisation en collaboration avec le *Centre interdisciplinaire Droits fondamentaux et Lien social*, à Namur (Belgique), est envisagé les deuxième et troisième années de l'action.

• **En ce qui concerne les chercheurs en droit et sciences sociales du développement**, plusieurs formes d'activités sont prévues :

. 6 ateliers de sensibilisation sur 3 ans, en collaboration avec divers centres de recherche, dans les régions d'Ile-de-France, d'Aquitaine et de PACA (2 par an). Les participants seront les chercheurs rattachés aux centres de recherche concernés.¹¹

¹⁰ La première année, seules les universités de la région Ile-de-France seront concernées par l'action.

. 1 atelier de sensibilisation de 2 jours en collaboration avec *l'Institut International de sociologie Juridique* (IISJ), à Onati (Espagne) la première année de l'action. 20 chercheurs européens (espagnols, français, belges...) devraient y participer. Une partie des coûts, correspondant à l'accueil d'une quinzaine de personnes, sera directement pris en charge par *l'IISJ*. Un ouvrage sera par la suite publié dans une des collections éditées par *l'IISJ*.

• **En ce qui concerne les élus et agents des collectivités locales**, il est prévu d'assurer, la deuxième et troisième années de l'action, 2 à 3 interventions en lien avec des centres régionaux de formation (France).

• **En ce qui concerne les travailleurs du secteur social**, trois organismes assureront une série d'activités de sensibilisation, soit au sein de centres de formation pour travailleurs du secteur social (IRTS, IUT, autres écoles), soit directement au sein d'établissements sociaux.

Juristes-Solidarités interviendra en Ile-de-France, *RASSADJ* dans le Nord-Pas de Calais et *ECLORE* dans la région PACA. Au total, pour ce groupe-cible, 20 à 25 activités seront menées en 3 ans.

Nota Bene : Ces interventions seront financées par les fonds de formation de la profession, raison pour laquelle leur coût n'apparaît pas dans le budget de la présente action.

• **En ce qui concerne le grand public :**

. Un événement majeur sera organisé à la fin de chaque année de l'action dans une grande ville française (1ère année Paris, puis Lille et Marseille) sous la forme d'un **forum public** sur "le droit, appréhendé *aux Nords* et *aux Suds* comme outil d'autonomie et de développement."

Ce forum ouvert au grand public rassemblera pendant trois jours des acteurs de pratiques populaires d'utilisation du droit *des Suds* et *des Nords* qui feront partager leurs expériences dans les domaines de l'accès au droit, de la participation citoyenne et de l'effectivité d'un droit pluriel.

Outre le grand public, l'ensemble des personnes qui auront suivi, au cours de l'année précédente, l'une ou l'autre des activités de sensibilisation menées dans le cadre de l'action, seront invitées à participer au forum (élèves des lycées agricoles, étudiants, chercheurs, travailleurs du secteur social...).¹² L'objectif sera, ainsi, de poursuivre avec eux la sensibilisation engagée préalablement, en leur permettant d'échanger avec d'autres et d'approfondir leur réflexion sur le thème.

¹¹ Exemples de centres : EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales), GEMDEV (GIS Economie mondiale Tiers-Monde Développement), LAJP, IEDES,... La première année, seuls les centres de recherche de la région Ile-de-France seront concernés par l'action.

¹² L'invitation concernera prioritairement les personnes de la région où se déroule le forum, dans la mesure où cette invitation ne donnera lieu à aucune prise en charge financière.

Le forum se composera de débats et d'ateliers publics, animés par les partenaires présents *des Suds* et *des Nords*. Les outils prévus dans le cadre de l'action, à savoir les vidéos, les publications, les expositions et les jeux viendront appuyer leurs interventions.

3 partenaires d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, soit au total 9 représentants *des Suds*, participeront au Forum, auxquels se rajouteront des acteurs de pratiques de droit *des Nords* et des personnes-ressources impliquées, d'une façon ou d'une autre, dans la thématique (sociologues, juristes...). Au total, la venue de 25 personnes sera budgétisée dans le cadre de l'organisation de chaque forum.

Le forum fera l'objet d'une couverture médiatique - presse, radio, télé - la plus large possible.

. **1 journée de sensibilisation** auprès du grand public sera organisée dans 3 régions de France, chaque année de l'action. Elle alliera débats, expositions et ateliers de sensibilisation.

L'organisation et l'animation de ces journées seront assurées par *RASSADJ* pour la région Nord-Pas-de-Calais, *Juristes-Solidarités* pour la région Ile-de-France, *ECLORE* et *Juristes-Solidarités* pour la région PACA. D'autres partenaires de ces régions pourront, en fonction des opportunités qui se présenteront, être également impliqués (voir annexe n°2 page 40).

. **1 journée de sensibilisation** auprès du grand public sera organisée dans la ville d'Onati, en Espagne, en collaboration avec l'*IISJ* la deuxième année de l'action. Cette journée sera animée par *Juristes-Solidarités* et mettra en oeuvre les outils de sensibilisation qui auront fait l'objet d'une version en espagnol (documentaire vidéo, ouvrages...).

. **1 journée de sensibilisation** auprès du grand public sera organisée dans la ville de Namur, en Belgique, en collaboration avec le *Centre interdisciplinaire Droits fondamentaux et Lien social* et les associations de quartier avec lesquels le centre est en relation les deuxième et troisième années de l'action.

Il est également prévu pour ce groupe-cible :

. la présentation, en collaboration avec les salles d'art et essai de Lille et de Paris, d'un **cycle cinéma** regroupant cinq à dix films d'Amérique latine, d'Afrique ou d'Asie qui, de par le sujet qu'ils abordent, seront en relation directe avec le thème de la sensibilisation.¹³

Des débats et des échanges avec la salle seront organisés à la fin de chacune des projections. Dans la mesure du possible, des séances seront assurées et intégrées dans le programme des forums publics envisagés par ailleurs.

. l'organisation **d'émissions de radio** en France, notamment en collaboration avec Radio Zinzine, une radio locale implantée dans la région PACA.

¹³ Exemples de films d'ores et déjà identifiés : La stratégie de l'escargot (Bolivie), Tierra Caliente (Mexique), La conquête des solidarités - Rêves d'Afrique (Mali)...

. la diffusion **d'articles** dans la presse, dans les journaux associatifs, et la constitution de **dossiers de presse** destinés à être envoyés, en France, à l'ensemble des rédactions susceptibles d'être intéressées par la démarche.

10.2.2. Calendrier des travaux prévus

Voir tableau page suivante.

10.2.3. En ce qui concerne les moyens, accès ou recours à des avis d'experts (au sein de l'ONG ou non)

Que ce soit dans le domaine pédagogique, de la communication ou de la technique, *Juristes-Solidarités* a fait appel aux avis de personnes-ressources faisant partie ou non du réseau. Ces différents contacts ont permis d'identifier l'ensemble des paramètres à prendre en compte dans la réalisation des moyens.

Pour le documentaire vidéo, par exemple, un formateur d'une école de réalisation et de montage (Ecole des métiers de l'image, CFT-Les Gobelins, Paris), ainsi qu'une journaliste reporter d'image, ont d'ores et déjà apporté leur concours à sa conceptualisation pédagogique et technique.

Par ailleurs, les partenaires *des Suds* ont été également sollicités puisqu'ils ont et vont participer à la conception et à l'élaboration de la plupart des outils envisagés dans la présente action (documentaire vidéo, ouvrage illustré, articles dans les bulletins...).

10.3. Recherches effectuées avant de prévoir des matériaux pédagogiques nouveaux

Des recherches ont été effectuées pour savoir si des outils élaborés par d'autres ONG ou organismes européens oeuvrant dans le domaine du droit et de la solidarité internationale pouvaient convenir à la présente action (organismes consultés parmi d'autres : Orcades, Cimade, Ritimo, La Case, CCFD, Unicef, Amnesty International, FIDH...). Certains des outils ainsi identifiés seront utilisés dans le cadre de la présente action (voir point 10.2 page 17).

Pour autant, le constat est que, dans le domaine du droit, les matériaux produits jusqu'à maintenant s'en tiennent essentiellement au thème généraliste des droits de l'Homme. L'approche innovante et particulière du thème abordé ici n'a donné lieu à la création d'aucun outil spécifique.

10.4. Mise à disposition des matériaux prévus auprès d'autres ONG

La diffusion des outils auprès d'autres ONG susceptibles de les utiliser dans leurs propres actions de sensibilisation sera assurée, puisque les principaux outils seront reproduits en plusieurs exemplaires et élaborés en trois langues (français, anglais, espagnol).

10.5. Appartenance des droits d'exploitation des matériaux prévus

Les droits d'exploitation des matériaux prévus appartiendront à *Juristes-Solidarités*.

10.6. Ressources humaines prévues pour la réalisation de l'action

Deux postes salariés, entourés d'une équipe de volontaires (bénévoles, stagiaires) sont prévus pour mener à bien les trois ans de la présente action.

10.6.1. Interventions à moyen / long terme

. **1 chargé de projet, plein temps, salarié**, pendant les 3 années de l'action, pour assurer :

- la coordination des différentes composantes de l'action (mise en place des outils, calendrier des activités, relations avec les groupes-cibles, les partenaires, les personnes-ressources...)
- la communication avec les partenaires financiers,
- la conduite d'activités de sensibilisation,
- l'organisation et l'animation des réunions (équipe, comité d'évaluation et d'orientation...),
- le suivi-évaluation de l'action,
- l'élaboration des rapports narratifs et financiers.

. **1 chargé de conception des outils de communication, 1/4 temps, salarié** pendant les trois années de l'action, dont la mission consistera plus particulièrement à travailler sur la préparation des outils de communication prévus, à savoir :

- la coordination de l'élaboration des numéros spéciaux du bulletin (1 par an) et des rubriques régulières insérées dans les autres numéros du bulletin (3 par an),
- la mise à jour et l'animation du site internet (activité régulière),
- la participation à l'élaboration des autres outils envisagés.

. **1 équipe de bénévoles** qui assurera le travail de secrétariat (environ 10 heures par semaine).

10.6.2. Prestations à court terme ou ponctuelles

. **6 stagiaires** (2 par an), pour des durées variables, participeront :

- la première année, à l'élaboration des outils de sensibilisation,
- la deuxième et troisième années, à la préparation des ateliers et des forum publics.

. **1 monteur pour une durée de 4 semaines**, dans le cadre de l'élaboration du documentaire vidéo (montage des différentes images reçues d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe).

10.7. Equipement et matériel

Compte tenu du volume d'activités nécessitant, dans le cadre de la présente action, l'usage de l'informatique et le recours à de multiples supports de communication (documentaire vidéo, ouvrage, bulletins, éléments des panneaux d'exposition...) il est envisagé l'acquisition d'un équipement qui permettra, sur 3 ans, de concevoir, à moindre frais, la plupart des composantes des outils de sensibilisation.

Il a été ainsi calculé, avec l'appui de personnes qualifiées, que l'investissement de départ ci-après mentionné, en permettant de réduire de moitié le coût de fabrication des outils de sensibilisation habituellement conçus par des prestataires de service (imprimeurs, sociétés de production de vidéo...), constituerait en définitive la solution la moins onéreuse.

A savoir :

- . Matériels nécessaires pour l'élaboration du documentaire vidéo :
- . location de matériels de tournage dans *les Suds*
- . appareil de montage (DC50 pinnacle/adobe première 5 et afte)
- . ordinateur (Apple G4 + écran 20")
- . retouche Images fixes (adobe photoshop)

- . scanner Epson
- . location matériels périphériques et achat consommables

- . Matériels complémentaires pour élaboration outils (maquette bulletin, ouvrage illustré...)
- . Imprimante : Epson stylus photo EX 132 Coul.
- . Logiciel PAO (quark xpress, savoir faire photo shop, word 98)

- . Location / achat d'outils élaborés par d'autres ONG (voir para 10.2.1. page 17)

L'ensemble de cet équipement sera utilisé à 100 % dans le cadre de la mise en oeuvre de l'action. *Juristes-Solidarités* en sera le propriétaire après la fin du cofinancement.

11. Dimension européenne de l'action

Des activités de sensibilisation seront organisées dans les trois pays européens que sont la France, la Belgique et l'Espagne.

Par ailleurs, la plupart des outils adaptés ou créés pour l'action seront élaborés en trois langues (français, anglais, espagnol) et seront mis à disposition de partenaires européens en vue de leurs

propres actions de sensibilisation (pays concernés : France, Espagne, Belgique, Royaume-Uni, Portugal)¹⁴.

12. Analyse des messages véhiculés

La meilleure garantie que nous ayons est que l'élaboration du thème, de la méthodologie et des moyens résulte d'un ensemble de concertations avec des partenaires *des Suds*, des partenaires *des Nords*, des sociologues, des juristes, des personnes de génération différente, etc...etc.

Il est néanmoins envisagé que les images et les messages élaborés soient préalablement analysés par des personnes ou organismes extérieurs à l'élaboration et à l'exécution de l'action.

13. Résultats attendus

De façon globale, nous espérons que le maillage des différentes activités prévues et leur démultiplication par une large diffusion des outils de sensibilisation, assurera, en Europe, une connaissance élargie des pratiques populaires d'utilisation du droit.

L'objectif est que ces pratiques puissent constituer un élément incontournable des débats relatifs aux questions du développement de la personne, des sociétés et de la solidarité internationale.

¹⁴ Voir en annexe n°2 la liste des partenaires européens concernés autres que ceux déjà directement investis dans l'action (page 40).

La finalité étant, non seulement de favoriser les conditions d'émergence de ces pratiques, mais également et de façon plus globale, de favoriser la mise en oeuvre de nouvelles formes de solidarités.

Cela impliquera, sur un plan qualitatif, que les points essentiels de la thématique soient effectivement repris et servent de repères :

- aux élèves et étudiants, dans le cadre de leur futur parcours personnel et professionnel,
- aux chercheurs, dans le cadre de leurs recherches,
- aux travailleurs du secteur social, dans le cadre des actions auprès des personnes défavorisées,
- aux élus, dans le cadre des projets de coopération décentralisée et de la gestion de leur propre collectivité,
- aux diverses personnes composant le grand public, dans le cadre de la perception de leur citoyenneté, des notions de développement et de solidarité internationale.

A cet effet, *Juristes-Solidarités* assurera au besoin, dans le prolongement de la présente action, un appui à tout événement ou initiative qui, à la suite des activités de sensibilisation, émanera des groupes-cibles (appui documentaire pour des étudiants ou chercheurs désireux de travailler sur le thème, aide à l'organisation de manifestations publiques avec les élus, les associations de quartier, collaboration avec des travailleurs du secteur social...).

Sur un plan quantitatif, le nombre de personnes sensibilisées directement peut être évalué ainsi: . 2000 à 3000 élèves de lycées agricoles,

. 250 à 600 étudiants,

. 120 à 150 chercheurs,

. 400 à 600 travailleurs du secteur social

. 50 à 100 élus,

. plusieurs milliers de personnes du grand public (par le biais de la presse, radio, cinéma, événements publics...)

A cela s'ajoute le nombre de personnes qui seront touchées indirectement, via la diffusion des outils de sensibilisation auprès d'autres ONG, de centres de documentation..., ou à la suite d'initiatives qui seront prises par les personnes ayant fait l'objet de la sensibilisation.

14. L'ÉVALUATION DE L'ACTION

Le processus d'évaluation

L'évaluation des résultats de l'action sera interne et se fera au terme de chaque année d'exécution, à partir d'un certain nombre d'indicateurs de suivi conçus simultanément à l'élaboration du programme d'activités proprement-dit.

Elle visera à déterminer quels auront été, sur l'année écoulée, les résultats de l'action en termes d'efficacité, d'efficience et d'impact, au regard des objectifs définis au départ.

Ses conclusions constitueront autant d'orientations qui guideront la poursuite et les éventuelles modifications du programme pour l'année suivante.

Les structures d'évaluation

L'évaluation sera assurée par un comité d'évaluation et d'orientation composé des partenaires actifs investis dans le déroulement de l'action, et de certaines personnes-ressources qui ont aidé, à différents niveaux, à la conception du projet (thème, outils, activités).

Au total, le comité comprendra entre 10 et 15 personnes. La coordination sera assurée par le chargé de projet, au sein de *Juristes-Solidarités*.

Ce comité se réunira, à la fin de chaque année d'exécution du programme pour l'évaluation annuelle, et en milieu d'année pour un bilan intermédiaire. A l'issue de la troisième année, le comité assurera l'évaluation finale de l'action.

Le suivi de l'action

L'évaluation reposera sur l'analyse d'indicateurs de suivi qui seront :

- les comptes-rendus de chaque activité de sensibilisation, élaborés selon un tableau de bord préalablement déterminé par le comité d'évaluation et d'orientation,
- les comptes-rendus du chargé de projet,
- les enquêtes menées auprès des groupes-cibles (questionnaire, fiches d'observation...),
- le recensement et l'étude des événements et initiatives mis en oeuvre par les groupes-cibles à la suite des activités de sensibilisation,
- les rapports de synthèse sur des volets précis de l'action (vis à vis d'un groupe-cible en particulier, de l'utilisation de tel ou tel outil...).

Les moyens

Le bon déroulement du suivi-évaluation nécessitera un certain nombre de frais relatifs à la communication (envoi rapports, téléphone, fax...) et à l'organisation des réunions (prise en charge de frais de transport et d'hébergement pour certains participants...).

- ANNEXES -

- Exemples, parmi d'autres, de pratiques populaires d'utilisation du droit -

Aux **Philippines**, partant d'une loi de réforme agraire de 1988 avantageant les grands propriétaires fonciers au détriment de paysans sans terre, des organisations paysannes ont décidé d'en explorer toutes les possibilités et de former les populations concernées. Le travail porte sur la sensibilisation et la formation à la maîtrise des outils juridiques et de négociation, et offre toutes sortes de services destinés à consolider l'occupation des terres. Les résultats sont encourageants puisque les sans-terre ont conduit les autorités à leur reconnaître le droit d'occuper 49 000 hectares de terres, des actions en justice ont été engagées. En se fondant sur un texte imparfait, les populations concernées se mobilisent et finissent par tourner ses dispositions à leur avantage pour occuper des milliers d'hectares de terres légalement prévues pour la redistribution.

En **Afrique**, en **Amérique latine**, en **Asie** et en **Europe**, des parajuristes formés par des associations oeuvrant à la vulgarisation du droit, apportent aux communautés de base dans lesquelles ils vivent (quartiers urbains, villages) une information, une médiation, une aide susceptible de faciliter la résolution de leurs problèmes juridiques (rédaction d'une requête, orientation vers l'institution compétente...). Ce travail, généralement dévolu aux professionnels du droit, résulte de l'initiative de bénévoles (instituteurs, artisans, commerçants...) qui, en s'appropriant non seulement le droit mais également les mécanismes de transmission de son contenu, s'affirment comme des acteurs de droit à part entière.

Au **Pérou**, des paysans confrontés à des problèmes de vol de bétail que n'arrivaient pas à résoudre les autorités légales, ont mis progressivement en place une réponse : les *rondas campesinas*. Les voleurs pris en flagrant délit par ces dernières font l'objet de tentatives de réinsertion. L'objectif de réintégration est clair et les sanctions sont déterminées en fonction du préjudice subi par le groupe et par l'intérêt de celui-ci. Les *rondas* ont ainsi permis d'ouvrir un véritable espace démocratique tout en consolidant, par la même occasion, l'identité paysanne : instances de discussion, d'apprentissage, de participation et de direction. L'activité des *rondas* (elles se sont fédérées) qui concerne plusieurs milliers de personnes, ne se restreint pas à la lutte contre le vol de bétail qui a d'ailleurs quasiment disparu. Elles désarment les gens avant les fêtes, contribuent à résoudre les conflits quotidiens par la recherche de conciliation entre les parties. Elles sont devenues également de véritables promoteurs du développement de la communauté en ce qui concerne par exemple la fixation des prix des denrées sur les marchés, la protection de l'environnement ou encore la mise en oeuvre et la coordination de projets avec l'appui d'ONG.

Au **Chili**, une association d'éducateurs populaires, d'avocats et d'étudiants en droit effectue un travail juridique en milieu urbain. A travers des centres juridiques implantés dans les quartiers défavorisés, des stratégies de défense collective sont mises en place, à partir d'une approche critique et de sensibilisation au droit visant à promouvoir la participation des citoyens au pouvoir local. Outre les permanences assurées par les centres, des émissions de radio hebdomadaires, des pièces de théâtre... sont élaborées en lien avec les pouvoirs publics locaux qui ont compris l'intérêt qu'ils avaient à appuyer ce genre d'initiative.

En **Europe**, des associations de quartiers se mettent à la disposition de personnes en conflit de voisinage. Sans trancher, elles rendent d'abord possible un dialogue entre les deux parties au conflit puis le règlement de celui-ci. Le conflit est réglé par les gens concernés grâce à l'intervention d'une tierce-personne, elle-même originaire du quartier, ce qui permet de renouer le lien social brisé par le conflit, alors que le traditionnel scénario "conflit-police-justice" aurait abouti à la désignation d'un "vainqueur" et d'un "vaincu", et à la dégradation du lien social.

Au **Sénégal**, les populations et acteurs (éleveurs, agriculteurs, conseillers ruraux...) de la vallée du fleuve, au nord du pays, se sont réunis sous l'impulsion d'associations locales pour tenter de résoudre ensemble les conflits de gestion des ressources naturelles qui surgissaient fréquemment dans la région. Des mesures de prévention ont été identifiées et des solutions préconisées. Elles sont actuellement expérimentées afin de juger de leur faisabilité et de leur pertinence. Les résultats de cette expérimentation seront ensuite adressés à l'Etat pour qu'il puisse en tenir compte dans le cadre de l'amélioration de la législation foncière. Confrontées aux difficultés d'appliquer les règles légales existantes, les principaux acteurs concernés de la région ont donc cherché, de façon très concrète, quelles étaient les solutions les plus adaptées à leurs situations de conflit, et comment ces dernières pouvaient se traduire ou s'insérer dans l'arsenal juridique du pays.

En **Inde**, dans un Ashram de la région de Rangpur notamment, un "tribunal" populaire (*Lak Adalat*) aide les gens à régler leurs conflits sans violence. Dans ce "tribunal" qui siège dans les villages deux ou trois fois par mois, toutes les personnes présentes participent au déroulement de la procédure par leurs approbations, objections, avis ou suggestions. Lorsque les personnes concernées ont trouvé un accord, le "tribunal" -composé de quatre personnes désignées par les parties en conflit- entérine cet accord, dont l'application sera contrôlée par les habitants. Le *Lak Adalat* a à connaître de différents cas : problèmes de terres, accusations de corruption, problèmes matrimoniaux...

Malgré la diversité des contextes géographiques et culturelles, ces pratiques répondent aux mêmes enjeux de développement et d'autonomisation des personnes, et favorisent, toutes, l'émergence de dynamiques sociales autour de l'utilisation du droit par les populations. Elles constituent, par conséquent, autant de supports d'échanges et de solidarités Nord-Sud que le programme de sensibilisation entend mettre en évidence et faciliter.

- Autres organismes susceptibles de participer à l'action -

France Service droit des jeunes (Lille)

SOS paysans en difficulté (Nantes)

La Boutique de droit de Lyon

Voisins et Citoyens en Méditerranée (Marseille)

La Maison des associations (Marseille)

...

Europe Habitat et participation (Louvain-La-Neuve, Belgique)

Centre Nord-Sud (Lisbonne, Portugal)

...

Afrique AFJB, Association des Femmes Juristes du Bénin

AHAVA (Bénin)

PF/DS, Promo Femmes / Développement et Solidarité (Burkina Faso)

Comité pour les droits des paysans (Madagascar)

CIJ-RADI, Centre d'Informations Juridiques du RADI (Sénégal)

USE, Union pour la Solidarité et l'Entraide (Sénégal)

GF2D, Groupement pour la Femme, Droit et Développement (Togo)

...

Amérique latine

CELS, Centro de Estudios Legales y Sociales (Argentine)

AJUP, Instituto Apoio Juridico Popular (Brésil)

GAJOP, Gabinete de Assessoria Juridica as Organizacoes Populares (Brésil)

CONAPACH, Confederacion Nacional de Pescadores Artesanales de Chile

Corporación Region (Colombie)

...

Asie STD, Steps Towards Development (Bangladesh)

RCPD, Resource Center for People's Development (Philippines)

YUVA, Youth Urban Voluntary Action (Inde)

...